

DELEGATION DE SIGNATURE

GARDE ADMINISTRATIVE

Amiens, le 23/08/2018

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L.6143-7 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 13 août 2018 nommant Madame Lineda CHERTIOUA en qualité de Directrice Adjointe au C.H.U. d'Amiens à compter du 10 septembre 2018 ;

DECIDE

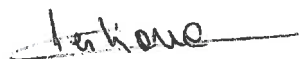
Article 1^{er} : Durant les périodes d'astreinte administrative, fixées par le tableau de garde administrative, Madame Lineda CHERTIOUA, Directrice Adjointe au C.H.U. Amiens-Picardie, est autorisée à prendre toutes les décisions et les actes conservatoires nécessaires à la continuité du service, à la sauvegarde des personnes et des biens, ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, et donc de signer tous documents se rapportant :

- A l'exercice du pouvoir de police au sein de tous les services de l'établissement ;
- A la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- Aux dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- A l'admission, au séjour, à la sortie, au décès des patients ;
- A la sécurité des personnes et des biens ;
- Au déclenchement des plans d'urgence et de la cellule de crise ;
- Aux moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- Aux assignations des personnels.

Article 2 : A l'issue de sa garde, Madame Lineda CHERTIOUA, Directrice Adjointe au C.H.U. Amiens-Picardie, outre la rédaction d'un rapport circonstancié est tenue de rendre compte à Madame Danielle PORTAL, Directrice Générale du C.H.U. Amiens-Picardie, des décisions prises en son nom.

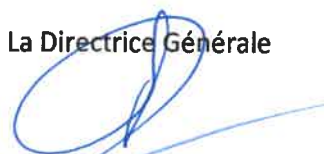
Article 3 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-France – Préfecture de la Somme avec une date d'application au 10 septembre 2018.

La Directrice Adjointe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lineda', with a horizontal line extending to the right.

Lineda CHERTIOUA

La Directrice Générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Danielle PORTAL